

PLACE AUX PIETONS !

Le programme du collectif

Tout déplacement commence et finit par une marche. La marche est la première des mobilités. Sa part modale est supérieure à 60% dans la plupart des villes. Pourtant le piéton est le grand oublié des politiques publiques de mobilités même si quelques progrès ont été réalisés.

La meilleure prise en compte de l'usage du vélo, que nous observons, doit désormais sans délais, être complétée par la reconnaissance de la place prééminente des piétons et de la marche pour contribuer à l'apaisement de nos villes et villages.

C'est la raison pour laquelle les associations signataires ont décidé de former un collectif « Place aux piétons » afin de favoriser par une dynamique commune de rassemblement une meilleure prise en compte du piéton dans l'espace public et la promotion de la marche.

Le collectif demande que soit nommé au niveau national un coordinateur des mobilités actives qui prenne en compte la marche et ne soit pas exclusivement affecté à la pratique cycliste. Il demande également que des référents régionaux aient pour fonction de relayer ses actions et de développer la culture de la marche. Ces dispositions constituent la mise en cohérence avec la loi LOM qui prend en compte les deux modes actifs.

Le collectif a défini les grandes orientations d'un programme d'actions illustré par quelques mesures à mettre en œuvre pour la qualité de vie de nos villes et de nos villages qu'on trouvera dans les pages qui suivent. On trouvera ci-dessous quelques propositions :

- **Inscrire un traitement spécifique de la marche et du piéton dans tous les documents de programmation : documents d'urbanisme, plans de mobilité...**
- **Généraliser par les pouvoirs publics compétents des Plans de Déplacement Scolaire avec un travail pédagogique organisé à cet effet sur le temps scolaire**
- **Lancer des études et des recherches sur les retombées économiques de la marche : attractivité, sécurisation, retombées commerciales, santé publique, cohésion sociale...**
- **Créer un « Plan marche » national pour doter les initiatives locales pertinentes d'un budget sur la base d'appels à projets, avec la participation des associations d'usagers**
- **Créer un prix « Place aux piétons » pour les collectivités ou les associations qui ont pris des initiatives (études, enquêtes, actions innovantes ou militantes...) ou mis en œuvre des politiques piétonnes pertinentes et/ou réalisé des aménagements à l'échelle d'une agglomération, d'un quartier ou de la commune**

LA MARCHÉ : UN MODE ACTIF DE DÉPLACEMENT A PART ENTIÈRE

« Place aux piétons » souhaite la mise en place d'une politique de développement de la marche en milieu urbain ou rural. Pour cela elle propose une approche globale et cohérente. Le piéton n'est pas un véhicule. On ne gère pas les piétons comme on gère des flux de voitures.

Le piéton est multiple, tour à tour marcheur du quotidien, flâneur ou promeneur, sportif même. Qu'il cherche à aller le plus vite possible d'un point à un autre ou qu'il aime se perdre, qu'il prenne soin de sa santé ou qu'il anime les rues commerçantes ou historiques le piéton est le premier acteur des lieux où il habite, travaille, se divertit. Répondre à ses besoins en tous lieux demande plus que de penser à la largeur des voiries, de calculer la durée des feux de circulation ou de résorber des coupures urbaines. C'est satisfaire les besoins et le bien-être du citoyen.

Une ville ou un village qui savent prendre soin des piétons sont des lieux agréables à vivre. Ils génèrent du lien social, luttent contre la sédentarité, et fortifient les commerces de proximité et l'économie en général. Une collectivité favorable à la marche sait mobiliser l'ensemble des acteurs et des leviers dont elle dispose pour repenser à l'échelle du piéton l'urbanisme, les transports, la localisation des logements, des activités et des services, à tous les niveaux des territoires.

Objectifs

« Place aux piétons » a vocation de rassembler tous ceux qui veulent prendre la parole et agir pour développer une culture de la marche c'est-à-dire renouveler la conception et la gestion de l'espace public, accueillir les usagers vulnérables, faire de la marche un mode de déplacement à part entière. Notre collectif apportera son appui et ses expertises à tous les acteurs publics et privés qui veulent inscrire ces priorités dans leur action.

Propositions d'actions, niveau national

- **Inscrire un traitement spécifique de la marche et du piéton dans tous les documents de programmation : documents d'urbanisme, plans de mobilité**
- **Mettre en place d'un observatoire des déplacements piétons (flux et accidents) et des enquêtes systématiques lors d'un accident grave.**
- **Créer d'un « forfait mobilité durable » avec un budget de 200 à 400 € environ**
- **Créer un prix « Place aux piétons » pour les collectivités qui ont étudié et/ou mis en œuvre des politiques piétonnes pertinentes et/ou réalisé des aménagements**

Propositions d'actions, niveau territorial

- **Mettre en place un répertoire des trottoirs et cheminements piétons (incluant les largeurs et les obstacles) ; engager des campagnes de mise aux normes d'un cheminement libre supérieur à 1,60m incluant le raccordement des cheminements coupés par une infrastructure routière**
- **Généraliser les audits des passages piétons avec amélioration de la visibilité, réduction de la longueur de traversée et des vitesses d'approches**

RENDRE LA VILLE ET LES VILLAGES AU PIÉTON ET DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA MARCHÉ

L'idée la plus souvent admise est que le piéton est malléable, peut s'adapter et qu'au final, il n'a qu'à se débrouiller. Il faut ôter cette vision du piéton. Il a besoin de rues (trottoirs et chaussée) et de places adaptées à son usage : non seulement pour circuler mais aussi pour séjourner dans l'espace public.

Dans un contexte où la vie de quartier et la proximité sont une attente de nombreux urbains, aller et venir à pied apporte à la fois une activité physique bonne pour la santé et du lien social. Les piétons sont le ciment du bien vivre en ville. Nous souhaitons que chacun puisse redécouvrir le plaisir de la marche et ses apports en termes de santé et de convivialité dont le « tout voiture » nous a privés. Nous répondrons ainsi au besoin de nature et à l'envie d'écologie de nos concitoyens.

Objectifs

Nous demandons à la puissance publique de communiquer, d'une part, sur la condition de piéton, en développant un apprentissage dès le plus jeune âge, et, d'autre part, sur l'apport de la marche en favorisant les initiatives de type pédibus dans les écoles, de randonnées urbaines et balades de découverte.

La culture de la marche doit, en effet, être développée le plus tôt possible pour que ses effets positifs sur les citoyens et sur leur environnement perdurent. L'atteinte de ces objectifs passe aussi par la formation des techniciens, des élus et des associations.

Propositions d'actions, niveau national

- **Généraliser par les pouvoirs publics compétents des Plans de Déplacement Scolaire avec un travail pédagogique organisé à cet effet sur le temps scolaire**
- **Engager des campagnes assurant simultanément le confort des piétons, l'accessibilité et la qualité de l'espace public : matériaux de sol, bancs, apport de végétal, équipements nécessaires (toilettes, fontaines), signalétique spécifique**
- **Lancer des campagnes concernant l'aménagement des traversées piétonnes : réglage des feux tricolores pour accorder les temps nécessaires aux piétons vulnérables, éclairage des trottoirs au lieu d'éclairer les chaussées, dégagement du stationnement aux abords des traversées en anticipant l'obligation réglementaire**
- **Généralisation d'audits des passages piétons prenant en compte l'amélioration de la visibilité, la réduction de la longueur de traversée et des vitesses d'approches**
- **Formation des élus et des techniciens aux caractéristiques spécifiques et aux besoins des déplacements à pied**

Propositions d'actions, niveau territorial

- **Nomination d'un référent « déplacement et bien-être » dans chaque collectivité**
- **Réduction des vitesses automobiles en particulier aux abords des écoles**
- **Travail en lien avec les élèves, les parents d'élèves, les enseignants et la police sur la sécurité des abords des écoles et sur la sécurisation du chemin de l'école : piétonnisation, zones de rencontre, mesures temporaires**

AMÉNAGER UNE VILLE QUI DONNE ENVIE DE MARCHER

La culture du « tout-automobile » a produit des infrastructures qui ont créé des coupures en particulier sur les périphéries urbaines trop souvent impraticables pour les piétons. Aujourd'hui, en dehors des centres villes qui ont un peu évolué, l'excès automobile et les vitesses pratiquées ont entraîné l'exclusion de nombreuses catégories de citoyens : les personnes à mobilité réduite, les enfants, nos aînés alors que nous sommes dans une société vieillissante. Mais aussi tous ceux qui n'ont pas accès à un véhicule personnel ou aux transports en commun et dont la marche est l'unique recours au milieu des quatre voies assourdissantes qui obligent à d'harassants détours pour contourner les coupures urbaines pour aller travailler ou faire ses courses dans des centres commerciaux inaccessibles.

Objectifs

Nous avons besoin d'une circulation automobile apaisée, de la réduction du nombre et de la vitesse des voitures, qui rend la ville moins polluée et plus attractive. Nous avons besoin de plus d'espaces libres et sécurisés pour marcher sans être exposés.

- Nous attendons des trottoirs plus larges, moins d'espace dédié à l'automobile, qu'elle circule ou stationne, et une meilleure régulation des usages multiples et contradictoires des espaces dévolus aux marcheurs.
- Nous voulons des itinéraires pédestres redessinés et un espace public attractif, accueillant et bien entretenu dans lequel les femmes ne sentiront plus menacées, où les enfants pourront jouer en toute quiétude et dans lequel nos aînés pourront bénéficier d'équipements nécessaires à leurs besoins : assises, points d'eau et présence végétale qui protège et rafraîchît.
- Nous demandons une meilleure qualité de l'aménagement et plus de végétal.

Propositions d'actions, niveau national

- **Créer un « Plan marche » national pour doter les initiatives locales pertinentes d'un budget sur la base d'appels à projets, avec la participation des associations d'usagers**
- **Réduire la vitesse automobile à 30km/h et 20 km/h en milieux denses et à 60 hors agglomération sur les routes reliant des villages en l'absence d'acotement stabilisé de 2 mètres**
- **Faire l'inventaire de toutes les infrastructures de transports pour examiner leur perméabilité à la marche (par exemple inventaire des passages à niveaux et diagnostic)**

Propositions d'actions, niveau territorial

- **Rénovation et élargissement des trottoirs, travail sur la qualité des sols, élimination des obstacles**
- **Déploiement de plans de mobilité à pied intercommunaux, basés sur des axes structurants**
- **Développement de réseaux piétons, composés d'aires piétonnes, zone de rencontres, et zone apaisées, dans les agglomérations**
- **Création de cheminements urbains piétonniers internes aux quartiers**

LA MARCHÉ ET LES PIÉTONS, ACTEURS DE LA VIE URBAINE

Les piétons sont une composante essentielle de l'économie résidentielle. Ils sont les meilleurs clients du commerce de proximité. Le touriste, le visiteur génère de l'activité économique, il développe la restauration et l'hôtellerie et contribue au maintien des services urbains.

- Le piéton n'est pas seulement un utilisateur passif des lieux, il fait partie de l'attractivité des sites urbains : il anime et sécurise l'espace public. Il est donc nécessaire de lui apporter un cadre adapté à ses besoins, qui lui apporte un confort et une qualité de vie qui retentira sur l'ensemble des habitants.
- À tous les échelons des territoires, nous appelons les différents acteurs à apporter leur soutien actif aux marcheurs.

Objectifs

La marche génère une véritable économie qui possède un potentiel important. En particulier, dans le contexte du déclin des centres des villes moyennes et petites, qui a enfin été reconnu et fait l'objet de programmes de revitalisation, la fréquentation de la ville à pied est un des meilleurs outils de redynamisation qui peut être sollicité. Nous demandons que ce potentiel soit valorisé et reconnu.

Propositions d'actions, niveau national

- **Lancer des études et des statistiques sur les retombées économiques de la marche : attractivité, sécurisation, retombées commerciales, santé publique, cohésion sociale... et diffuser les résultats**
- **Evaluer les mesures en faveur de la marche des « Actions cœur de ville », chiffrer les gains des incitations à la marche, commerciaux et en termes de dépenses de santé**
- **Lutter contre le « no parking, no business » et les idées reçues sur la pratique piétonne et développer les livraisons à pied et à vélo du commerce de proximité**

Propositions d'actions, niveau territorial

- **Développer et favoriser les balades urbaines et marches exploratoires au titre des loisirs et des diagnostics préalables aux études d'urbanisme et aux plans de mobilité**
- **Développer le tourisme de weekend, les visites patrimoniales, les randonnées pédestres et travailler sur l'offre de restauration et de nuitées correspondantes**
- **Inscrire le rôle de la pratique piétonne dans les documents d'urbanisme comme moteur de l'attractivité des collectivités et décliner les outils**
- **Agir sur les compléments de la marche : réduction du stationnement et offre de parcs de dissuasion reliés de façon qualitative aux zones denses ; offre de transports collectifs et réflexion sur le positionnement des arrêts et sur la qualité des cheminements vers les commerces**

LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

Nous sommes à un tournant historique où le contexte climatique, technologique, sociologique, conduit à reconsidérer nos pratiques, à réinterroger nos valeurs et à repenser nos habitudes de mobilité. Nous appelons à un changement de paradigme qui doit, dans la conduite de l'action publique, intervenir pour promouvoir la place des piétons, sans délais, compte tenu des enjeux de sécurité des déplacements à pied, de santé publique, de lutte contre les pollutions et de qualité de vie.

Objectifs

Les acteurs associatifs s'adressent aux décideurs pour appeler à un dialogue et des diagnostics partagés au plan local.

- Pour fonder la décision il est nécessaire d'actualiser et d'enrichir les recherches et les études urbanistiques, économiques et sociologiques sur l'impact de la marche et des piétons.
- Il est temps d'agir et de décider des mesures législatives ou réglementaires attendues depuis des années comme par exemple la prise en compte des piétons et des mobilités actives dans le code de la route (ainsi il n'existe toujours pas de définition du trottoir).
- Il convient, dans des formes adaptées, d'accorder aux piétons des incitations financières équivalentes à celles accordées aux autres modes actifs.
- Il est indispensable d'accompagner par des conseils techniques et méthodologiques les territoires dans leurs efforts d'adaptation des voiries incluant la prise en compte des marcheurs et piétons sous peine de générer à l'avenir des conflits d'usages évitables.

Propositions d'actions, niveau national

- **Créer un prix « Place aux piétons » pour les collectivités ou les associations qui ont pris des initiatives (études, enquêtes, actions innovantes ou militantes...) ou mis en œuvre des politiques piétonnes pertinentes et/ou réalisé des aménagements à l'échelle d'une agglomération, d'un quartier ou de la commune**
- **Lancer des recherches, réaliser des comparaisons internationales, créer un corpus et diffuser des argumentaires et des méthodes de prise en compte de la marche et diffuser les résultats**
- **Intégrer la définition du trottoir au code de la route et de nouvelles mesures en faveur des piétons et notamment concernant la sécurité des usagers vulnérables, enfants et seniors.**

Propositions d'actions, niveau territorial

- **Nommer une madame ou monsieur piéton au niveau de chaque collectivité territoriale en relation avec un référent régional et un délégué interministériel en charge des modes actifs (marche et vélo) et les associations locales**
- **Créer des « comités marche » à l'échelle des agglomérations pour favoriser le dialogue entre décideurs et usagers, entre piétons et autres modes actifs avec la participation des associations d'usagers**